

JE SUIS LYCÉEN

Retrouvez ici toutes les informations utiles pour la candidature et l'inscription des futurs étudiants.

Parcoursup

Retrouvez ici **toutes les informations relatives à la plateforme [Parcoursup](#)** : calendrier, modalités ou encore les éléments pris en compte dans les dossiers.

[Consultez ici les rapports publics des commissions d'examen des vœux pour toutes les formations présentées sur la plateforme Parcoursup pour la rentrée 2020](#)

L'inscription administrative des lycéens

Où ?

[> Sur notre portail d'inscription](#)

Quand ?

- du 7 juillet (14 h) au 17 juillet (16 h)
- du 17 août (10 h) au 28 août (23 h)

Au-delà de ces dates, une **demande d'inscription tardive** peut être formulée.

Ces demandes concernent les étudiant-e-s qui font une **demande exceptionnelle et argumentée**

quant à la raison du non-respect du calendrier d'inscription.

Les demandes sont soumises à l'avis de l'équipe pédagogique et du directeur de composante et à la décision du Vice -président CFVU.

Comment ?

- Identifiez-vous avec votre numéro de candidat de préinscription Parcoursup.
- Renseignez l'inscription avec le plus grand soin. Aucune modification en ligne ne sera possible. Les modifications éventuelles seront faites en scolarité.
- Vérifiez le montant des droits calculé notamment si vous êtes boursier avant de finaliser votre paiement.
- Éditez votre récapitulatif d'inscription lorsque la procédure vous y invite. Si vous n'avez pas édité ce récapitulatif lors de l'inscription, vous pouvez le faire en vous connectant sur votre [Espace Numérique de Travail \(ENT\)](#), puis en sélectionnant "Récapitulatif d'inscription" dans le menu "Liens de scolarité".
- Payez en ligne par carte bancaire (site sécurisé).

Les modes de paiement des droits

- Par le Web

Le paiement des droits d'inscription peut être effectué lors de la saisie en ligne par carte bancaire ou bien par envoi d'un chèque (bancaire ou postal) à votre service de scolarité. Dans ce dernier cas, votre inscription administrative ne sera effective qu'au moment où la scolarité aura reçu et saisi informatiquement votre chèque.

Jusqu'au 1er septembre 2020, seul le paiement par carte bancaire sera possible sur le web

Paiement en 3 fois : si vous réglez vos droits d'inscription par carte bleue sur le web, vous aurez la possibilité de payer en 3 fois avec 3 prélèvements bancaires échelonnés sur 3 mois.

Nous vous informons qu'aucun remboursement ne sera possible avant le dernier prélèvement effectué et cela même si une modification de la situation sociale est

intervenue (ex : étudiant devenant boursier). Par conséquent, nous déconseillons aux étudiants dont la bourse est en instance de sélectionner ce mode de paiement. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier du paiement en 3 fois, il est nécessaire que la date de fin de validité de la carte soit postérieure à la date du dernier prélèvement.

- En scolarité
Le paiement des droits doit être effectué le jour même par chèque bancaire, postal, carte bancaire ou mandat cash.

ATTENTION !

Pour que votre inscription soit correctement prise en compte, vous devez continuer la procédure jusqu'à son terme, c'est-à-dire arriver jusqu'à la page où figure le bouton "Terminer mon inscription administrative", et cliquer dessus.

Plus d'informations sur l'inscription

Pour obtenir une information complète sur l'ensemble de la procédure d'inscription, consultez les rubriques suivantes :

- La [Contribution Vie Étudiante Campus](#) (CVEC)
- Le [dépôt des pièces justificatives](#)
- L'[inscription pédagogique](#)
- La [carte étudiante](#)
- Les [frais de scolarité](#)
- Les [bourses et les exonérations](#)

Inscription au SUAPS

Le SUAPS propose à tous les étudiants et personnels de l'Université de Rouen Normandie une multitude d'activités sportives détente et compétition, que vous soyez débutants ou confirmés.

[Toutes les informations ici](#)

Publié le : 2020-01-28 10:05:23